

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 SEPTEMBRE 2018

* * * * *

Convocation du Conseil : 27 Août 2018

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 03 Septembre 2018 à 18 Heures 30, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 Juin 2018 - Achat d'une bande de terrain à « Chalembert » - Déclassement de la voirie communale dans la voirie rurale et aliénation de cette portion au lieu-dit « Peyzat » - Convention de déneigement - Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : ♦ Marché de groupement de commande pour la signalisation ♦ Marché de groupement de commande pour l'entretien des réseaux eaux pluviales/assainissement - Assurances communales : ♦ Analyse et choix du prestataire - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, DEVOS, CHATEAU, Mme DROUILLARD, MM. CHANUDET, PETIT, ISOLA, Mme BOURLLOT, M. REINHARDT.

EXCUSES : MM. GOUNY, SCHWEYER, Mme AUDOUX, M. GONZALEZ.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN A « CHALEMBERT »

Dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux pluviales au village de Chalembert, il a été prévu avec les propriétaires indivis des parcelles BC 318 et 314 à savoir Mme Marie-France DALOT et Mr Pierre BLONDET

- Que ces derniers donnaient une bande de terrain de 1 mètre de large contigüe avec la voie communale et sur la longueur des parcelles ci-dessus soit environ 100 m²

- Qu'en contrepartie, la commune s'engageait à reconstituer à neuf une clôture délimitant les propriétés respectives

- Qu'un document d'arpentage fixant les nouvelles limites serait réalisé aux frais de la commune

Après discussion, et compte tenu de la nécessité de procéder aux travaux sur cette portion de voirie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE - de formaliser la cession de terrain de l'indivision DALOT/BLONDET à la commune par un acte administratif qui sera publié aux Service de la Publicité Foncière.

- Que la commune prendra à sa charge tous les frais afférents (Publication, arpentage) et l'installation de la nouvelle clôture.

AUTORISE Mr le 1^{er} Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

<p style="text-align: center;">DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DANS LA VOIRIE RURALE ET ALIENATION DE CETTE PORTION AU LIEU-DIT « PEYZAT »</p>

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mr Christophe AUCLAIR et Mme Christelle COULAUDON demeurant « 15 Bis, Peyzat » qui souhaitent acquérir une portion de la voie VC 29 contiguë à leur propriété référencée ZI 45, d'une superficie de 225 m² environ.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du plan cadastral concerné.

- Considérant que cette voie figurant au tableau de classement de la voirie communale validé par le Conseil Municipal par une délibération en date du 04 Mai 1992 n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public.

- Constatant que l'accès à la parcelle ZI 61 se fait exclusivement par le chemin dit « des Pendants » ou encore par la voie communale VC 3.

- Considérant que la demande de Mr AUCLAIR et Mme COULAUDON est justifiée au regard de la situation géographique de leur propriété sans que cela ne porte préjudice aux riverains.

DECIDE - de procéder à la désaffectation et au déclassement de la voie communale VC 29 pour la partie qui borde la propriété de Mr AUCLAIR et Mme COULAUDON et de l'affecter au domaine privé de la commune.

- D'engager les procédures règlementaires en matière de déclassement d'une voie communale et aliénation d'une portion de chemin rural, et notamment de mettre en œuvre l'enquête publique aux frais de Mr AUCLAIR et Mme COULAUDON.

- D'autoriser à ce titre Monsieur le Maire à publier un arrêté comprenant la désignation d'un commissaire enquêteur et les conditions de déroulement de l'enquête par sa publicité à la Mairie, sur le lieu concerné et dans deux journaux locaux

- De donner un avis de principe favorable à cette cession au prix de 1 € le m² sous réserve des conclusions du commissaire enquêteur.

CONVENTION DE DENEIGEMENT

La convention de déneigement non payante conclue entre notre commune et le Conseil Départemental est échue depuis fin Mars 2018.

Ce dernier nous propose de reconduire ce partenariat qui fixe les attributions des parties en matière de déneigement des routes départementales sur la commune de GLENIC.

Après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE - le renouvellement de la convention conformément à la proposition du Conseil Départemental.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

♦ Marché de groupement de commande pour la signalisation

Mr le Maire indique que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret propose à l'ensemble de ses communes membres d'adhérer ou de renouveler leur adhésion au groupement de commande pour la signalisation routière.

Il rappelle que par délibération en date du 18 Septembre 2012 le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à ce groupement de commande.

Le précédent marché s'est achevé le 31 Décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE : - de renouveler son adhésion au groupement de commande pour le Lot 1 concernant la fourniture de la signalisation verticale et le Lot 2 pour la fourniture de la signalisation horizontale

- d'adhérer au Lot 3 regroupant les prestations de mises en œuvre des signalisations horizontales et verticales

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

♦ Marché de groupement de commande pour l'entretien des réseaux eaux pluviales / assainissement

Mr le Maire indique que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a conclu un marché pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement dont elle a la compétence.

Ce marché doit être renouvelé en 2019 et elle propose, à cette occasion, de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de telles prestations sur les réseaux de compétence communale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer au groupement de commande proposé pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement.

Durée : Un an avec tacite reconduction pour une durée maximum de quatre ans

AUTORISE Mr le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p align="center">ASSURANCES COMMUNALES : ANALYSE ET CHOIX DU PRESTATAIRE</p>
--

Dans le cadre d'une réactualisation des assurances communales, Mr le Maire présente les différentes propositions des Sociétés GROUPAMA, ALLIANZ et SMACL.

Considérant que la Société GROUPAMA a toujours été fidèle à ses engagements à l'égard de notre commune et en particulier au moment des sinistres

Considérant que la Société GROUPAMA a fait un effort financier très significatif par rapport aux conditions en vigueur jusqu'alors

Considérant qu'il est plus pertinent de conserver un seul prestataire pour les assurances des biens et pour les assurances des personnes

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE de retenir la proposition de la Société GROUPAMA qui s'appliquera à compter du 1^{er} Janvier 2019

AUTORISE Mr le Maire à signer les contrats correspondants.

<p align="center">SUIVI DES DOSSIERS</p>

♦ **Neutralisation** : Mr le Maire donne les infos suivantes : confirmation des demandes de subvention Agence de l'Eau / DETR / Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération.

Réunion de préparation du planning le 04 Septembre avec les entreprises attributaires.

Par ailleurs, Mr le Maire donne communication du rapport de l'eau du Syndicat de la Saunière.

♦ **Travaux de voirie** : Gérard GASNET donne les précisions sur les conséquences des intempéries. Les devis de réparations réalisés par EVOLIS se montent à environ 67 000 €. Des aides au titre de la DETR et du Fonds de Solidarité ont été sollicitées auprès de la Préfecture.

La date du 24 Septembre est retenue pour effectuer en commun les travaux et en particulier l'installation des panneaux.

♦ **Ecole** : Mr le Maire informe que la rentrée s'est bien passée avec un effectif de 21 élèves. Il précise aussi que l'école a obtenu une labellisation académique E3D au titre de l'action développement durable (Tri, fruits, abeille, ...).

♦ **Communauté d'Agglomération du Grand Guéret** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés à trouver un prestataire pour la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) au viaduc. Le cahier des charges devra sans doute être simplifié par les services de la Communauté d'Agglomération.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des embauches prévues pour le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération et marque sa surprise car le Conseil Départemental a installé un service identique. Une coopération entre les deux structures aurait été plus pertinente.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le recensement des infos pour la mise en place des groupements de commande auxquels on a adhéré (qualité de l'air, contrôle des jeux, extincteurs ...).

♦ **Eglise** : Mr le Maire précise que la conception des panneaux à l'entrée du Pont et des kakémonos est en cours.

♦ **Animations** : Michel DEVOS présente le plan d'intervention pour les Journées Européennes du Patrimoine prévues les 15 et 16 Septembre.

David CHATEAU confirme la tenue du Comice Agricole du secteur de Guéret le 15 Septembre avec la participation des associations communales.

Mr le Maire rappelle que l'exposition photos du Québec à l'Eglise associée à un après-midi conte organisées par la BMI a eu un beau succès ainsi que le concert du 05 août avec l'ensemble « Métamorphosis ».

♦ **CCAS** : Christine DROUILLARD rappelle que la sortie des aînés aura bien lieu le Samedi 08 Septembre sur Limoges.

Elle confirme la commande de serviettes brodées avec le logo Glénic et de gants de toilette pour le colis de fin d'année.

AFFAIRES DIVERSES

♦ Mr le Maire indique une proposition du journal « La Montagne » qui se diversifie sur la gestion des sites internet. Cette proposition peut être intéressante dès lors que notre site n'est plus maintenu par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Miche DEVOS et Philippe ISOLA prendront les contacts nécessaires.

♦ Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le peintre Christian GIRARD veut faire don d'une toile sur Glénic au Conseil Municipal. Une petite manifestation sera organisée lors de cette remise.

♦ Mr le Maire fait part d'un courrier de la Fédération des Motards en colère qui demande de prendre un arrêté pour interdire sur la commune la circulation de véhicules munis de système de caméra embarquée. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 08 Octobre 2018 à 18 Heures 30.

Le Maire,

Les Conseillers,